

**Madame le Recteur  
21 rue saint Etienne  
45000 ORLEANS**

Date : Orléans, le 31 mars 2006

N/Réf :

V/Réf :

Objet : Annulations de sorties  
pour cause de grippe aviaire

Madame le Recteur,

J'ai été informé hier en fin d'après-midi que les deux classes de 6° du collège Pasteur de La Chapelle-Saint-Mesmin, qui avaient prévu de longue date de venir aujourd'hui sur la réserve naturelle de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, devaient annuler leur visite. Cette sortie sur le terrain allait être remplacée par des activités en classe.

La raison invoquée est l'annulation par Messieurs les Inspecteurs pédagogiques régionaux de sciences de la vie et de la Terre de toutes les activités extérieures susceptibles d'exposer les enfants au risque de grippe aviaire.

J'ai pris connaissance avec intérêt des instructions parues dans le bulletin officiel numéro 09 du 2 mars 2006, cosignées par les directeurs de cabinets des ministres de l'éducation nationale et de la santé, relatives aux précautions à prendre pour prévenir la grippe aviaire. Je sais que vous avez transmis début mars ces instructions aux établissements scolaires.

Outre le rappel des principes d'hygiène élémentaire en cas de découverte d'oiseaux morts, la circulaire demande à tous les enseignants « *d'éviter toute activité externe aux établissements scolaires de nature à mettre les élèves en contact direct avec des oiseaux sauvages* ».

Il est bien évident que, dans une réserve naturelle comme dans tout milieu naturel, les animaux sont libres et naturellement méfiants. Il n'y a jamais **aucun contact direct** avec les oiseaux sauvages. Les observations de la faune se font toujours à distance, avec des jumelles et des télescopes, appareils dont il est inutile de préciser l'incapacité à faciliter la propagation des virus.

Je suis donc très surpris par les consignes orales données par certains IPR qui sont totalement disproportionnées avec le risque encouru. La probabilité de contracter le H5N1 n'est pas plus élevée en observant les oiseaux qu'en les ignorant, elle est la même dans la nature qu'en ville ou dans la cour du collège : absolument nulle.

Alors que le gouvernement tente de convaincre nos concitoyens qu'il n'y a aucun risque à manger du poulet et qu'il convient d'avoir une approche sérieuse,

rigoureuse et non émotionnelle de l'éventuelle pandémie, que la vigilance est de mise mais la psychose à bannir, quel message peut-on faire passer en interdisant les sorties de découverte des oiseaux, alors qu'il conviendrait au contraire de développer les sorties nature pour des enfants qui ont sont presque tous déconnectés?

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les motifs qui conduisent certains IPR à interdire les sorties afin que je sois en mesure de les transmettre aux enseignants qui nous questionnent légitimement au sujet de la grippe aviaire.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Michel CHANTEREAU,

Conservateur de la réserve naturelle de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin